

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 31 mars 2022

L'An deux mil vingt-deux, le jeudi 31 mars, à dix-neuf heures trente minute, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de Madame Armelle REIGNIER, Maire.

Étaient présents : M. Jean-Louis DROUIN, Mme Aline BROSSEAU, MM. Jean-François BELLISSEN, Thierry GAUTIER, Jean-François CORNÉE, André MAUFAY et Jacky LETAY, Mme Marie-Thérèse PICHEREAU.

Absents excusés : Mmes Aurore GUY, Sandra HARO et Charlotte GUESNE, M. Laurent MAUDET.
Absents : M. Kévin TRONCHET, Mme Stéphanie AGEORGES.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.
Mme Aline BROSSEAU a été élue secrétaire de séance.
La séance démarre à 19h38.

Approbation procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2022.

Le procès-verbal de la séance du mardi 1^{er} mars 2022 a été adopté à l'unanimité des membres présents.

Approbation du Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte de Gestion du Budget Assainissement de l'exercice 2021, dressé par M. Bruno BUCHET et Benoît HELIAS, comptables publics.

Approbation du Compte Administratif Assainissement 2021.

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	87 477,11 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	103 232,98 €
Report de l'exercice précédent (recette) :	23 770,07 €
Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2021 :	8 014,20 €
Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	18 683,49 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	26 767,42 €
Report de l'exercice précédent (recette) :	4 340,68 €
Déficit de la section d'investissement au 31/12/2021 :	3 743,25 €
Restes à réaliser - Dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser - Recettes :	0,00 €

Hors de la présence de Madame le Maire, sous la présidence de M. Jean-François BELLISSEN, Adjoint délégué aux affaires financières, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du Budget Assainissement 2021.

Affectation du résultat 2021 - Budget Assainissement.

Concernant le Budget Primitif Assainissement 2022, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2022

. au compte 1068 (recettes) 3 743,25 €

En section d'exploitation de l'exercice 2022

. au compte 002 (résultat reporté) 4 270,95 €

Approbation du Compte de Gestion du Budget Commune de l'exercice 2021

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion du Budget Principal de la Commune de l'exercice 2021, dressé par M. Bruno BUCHET et Benoît HELIAS, comptables publics.

Approbation du Compte Administratif 2021 - Budget Commune

Les recettes de la section de fonctionnement s'élèvent à :	609 446,60 €
Les dépenses de la section de fonctionnement s'élèvent à :	471 943,82 €
Report de l'exercice précédent :	100 000,00 €
Excédent de la section de fonctionnement au 31/12/2021 :	237 502,78 €
Les recettes de la section d'investissement s'élèvent à :	214 802,95 €
Les dépenses de la section d'investissement s'élèvent à :	128 235,19 €
Report de l'exercice précédent :	286 127,09 €
Excédent de la section d'investissement au 31/12/2021 :	372 694,04 €
Restes à réaliser - Dépenses :	93 259,79 €
Restes à réaliser - Recettes :	16 182,00 €

Hors de la présence de Madame le Maire, sous la présidence de M. Jean-François BELLISSEN, Adjoint délégué aux affaires financières, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le compte administratif du Budget Principal 2021.

Affectation du résultat 2021 - Budget Commune

Concernant le résultat du Budget Primitif Principal 2021, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

En section d'investissement de l'exercice 2022

. au compte 001 (résultat reporté)	372 694,85 €
. au compte 1068 (recettes)	137 502,78 €

En section d'exploitation de l'exercice 2022

. au compte 002 (résultat reporté)	100 000,00 €
------------------------------------	--------------

Vote des taux d'imposition 2022 des taxes directes locales.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de ne pas modifier, pour l'année 2022, les taux applicables pour le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti :

- le Foncier Bâti	à	33.93 %
- le Foncier Non Bâti	à	27.08 %

Vote des budgets primitifs 2022 : commune, assainissement et « Lotissement route de Bèlevant ».

► Vote du Budget primitif Assainissement 2022.

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif Assainissement 2022.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement

Section de fonctionnement : Recettes : 87 499,00 € Dépenses : 87 499,00 €

Section d'investissement : Recettes : 36 128,00 € Dépenses : 36 128,00 €

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif Assainissement 2022 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

► **Vote du Budget primitif principal 2022.**

Madame le Maire présente le projet de Budget Primitif 2022 de la Commune.

Le Conseil Municipal décide de voter le budget :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

Section de fonctionnement : Recettes : 703 798,00 € Dépenses : 703 798,00 €

Section d'investissement : Recettes : 848 366,00 € Dépenses : 848 366,00 €

Le Conseil Municipal, après discussion et après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité des membres présents, le Budget Primitif 2022 ainsi proposé et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

► **Vote du Budget Annexe « Lotissement route de Bèlevent » pour l'année 2022.**

Afin d'établir ce budget, Madame le Maire a sollicité l'aide du Conseil aux Décideurs Locaux des Finances Publiques. Dans la mesure où il n'a pas encore terminé son étude, ce point est reporté à une date ultérieure.

Choix de devis et demande de subvention : restauration des statues de l'Église, éclairage rue de la Fuie et aménagement paysager place Saint Martin.

► **Église - Restauration de deux statues et d'un groupe sculpté**

Madame le Maire présente les devis reçus pour le traitement en conservation et restauration de deux statues classées au titre des Monuments Historiques et d'un groupe inscrit exposés dans l'Église Saint Martin. Elle rappelle que ce projet est mené avec les conseils et la collaboration de Madame Anetta PALONKA-COHIN, conservatrice des Antiquités et Objets d'Art de la Sarthe et chargée d'étude patrimoine mobilier au CAUE de la Sarthe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus présents :

- approuvent le projet de conservation-restauration des statues de Saint Pierre, de Sainte Marguerite et du groupe sculpté de la Vierge et Saint Jean,
- décident de retenir les devis établis par Madame Hélène GRUAU, restauratrice du patrimoine, 56 bis rue du Rempart, 37000 TOURS (Art Partenaire - 41 rue des Chantiers 78000 VERSAILLES) et répartis comme suit :

▪ Saint Pierre :	3 616,44 € T.T.C.
▪ Sainte Marguerite :	3 011,50 € T.T.C.
▪ Groupe sculpté de la Vierge et Saint Jean :	5 094,84 € T.T.C.

(Il est précisé sur les devis qu'un seul frais de déplacement sera pris en compte dans le cas de prise en charge groupée de plusieurs sculptures)

- autorisent Madame le Maire à signer les devis et à faire procéder aux travaux de conservation-restauration,
- disent que les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement du budget primitif 2022.
- décident de solliciter l'aide financière du Département de la Sarthe et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;
- mandatent Madame le Maire pour signer les documents correspondants.

► **Aménagement paysager de la place Saint Martin**

Monsieur Jean-Louis DROUIN présente le projet. Après discussion, et après délibération, les élus à l'unanimité des présents :

- décident de retenir la proposition faite par M. Jérémy PORCHER, paysagiste ;
- précisent qu'il n'y aura pas de totem mais plus de plantes.

► **Rénovation de l'éclairage public dans les rues de la Fuie, des Marronniers, des Mimosas et du Pont Romain. (Procédure adaptée)**

Madame le Maire rappelle le projet de rénover et de moderniser l'éclairage public dans le secteur de La Croix Verte (rue de la Fuie, rue des Marronniers, rue des Mimosas et rue du Pont Romain).

M. Jean-Louis DROUIN, 1^{er} Adjoint et membre de la commission travaux, explique que la majorité des mâts peuvent être conservés et que seules les lanternes seront remplacées par des éclairages LED plus performants et avec une faible consommation énergétique. Il présente les devis.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- retient la proposition faite par l'entreprise CITEOS, GARCZYNSKI TRAPLOIR - 38 rue Albert Einstein, 72088 LE MANS Cedex 09 -, d'un montant de 34 201,40 € (trente-quatre mille deux cent un euros et quarante cents) T.T.C,
- autorise madame le Maire à signer le devis et à faire procéder aux travaux.
- dit que cette dépense sera inscrite en section d'investissement du budget primitif 2022.

Redevance d'occupation du domaine public 2022 - GRDF.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune a signé avec GrDF un traité de concession pour la distribution publique de gaz naturel d'une durée de 30 ans.

Conformément à l'article 5 du cahier des charges de concession et l'article 3 de l'annexe 1, le montant de la redevance de concession R1 s'élève pour l'année 2022 à 714,30 € (sept cent quatorze euros et trente cents).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe le montant de la redevance annuelle 2022 à 714,30 €. Un titre de recettes de ce montant sera émis.

Demandes de subvention (La Croix Rouge, École Sainte-Thérèse et Théâtre du Haut Maine) et proposition d'encart publicitaire pour le Comice de Saint Léonard des Bois.

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal les demandes de subvention suivantes : La Croix Rouge, OGEC de l'École Sainte Thérèse, le Théâtre du Haut Maine.

Après discussion et après en avoir délibéré, les élus décident d'accorder une subvention d'un montant de 100 euros à l'association « Théâtre du Haut Maine ».

Elle présente également la demande d'encart publicitaire pour le comice agricole de Saint Léonard des Bois. Étant donné que la publication ne sera pas distribuée sur le secteur, le Conseil Municipal décide de ne pas acheter d'encart.

Enfin, elle présente la demande de subvention exceptionnelle du BSA de Beaumont sur Sarthe. Compte tenu des éléments transmis, le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette demande. L'association bénéficiera toutefois de la subvention accordée aux associations sportives du secteur. (Pour rappel : 10 euros par enfant licencié (moins de 18 ans) habitant Maresché).

Demande d'aide pour impayé d'énergie.

Madame le Maire laisse la parole à M. Thierry GAUTIER, conseiller municipal membre de la commission action sociale, qui expose à l'assemblée le problème d'une facture impayée d'électricité concernant un couple demeurant à Maresché. Il précise que la commission, réunie le 15 mars 2022, a émis un avis défavorable, concordant avec le refus d'intervention du Fonds de Solidarité pour le Logement. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de suivre l'avis de la commission et de ne pas accorder d'aide.

Mouvements de personnel : création et suppression de poste.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Compte tenu des mouvements de personnel à venir au secrétariat de la mairie (demande de non renouvellement d'un CDD et demande de mutation), elle propose aux élus :

- la création d'un poste d'assistant(e) de gestion administrative non permanent pour un accroissement temporaire d'activité (emploi de catégorie C) (article 3 1°), pour former le/la remplaçant(e) de Mme Brigitte BOUCHER.
- la création d'un poste d'assistant(e) à la secrétaire de mairie en vue de son remplacement, pour former le/la remplaçant(e) de Mme Maëlle CHEVALIER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'adopter la proposition de Madame le Maire,
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Évolution technologique de la transmission dématérialisée des démarches en ligne : abonnement à la nouvelle plateforme.

Madame le Maire rappelle que par délibération n°20210930Del002 en date du 30 septembre 2021, le Conseil Municipal avait validé l'adhésion de la commune au bouquet de services en ligne « service-public.fr ».

En raison d'une obsolescence technique, la plateforme d'échange et le guichet de récupération des dossiers actuellement utilisés seront arrêtés en mai 2022.

Il est donc proposé de basculer vers le nouveau système afin que les usagers puissent continuer à transmettre des demandes dématérialisées (demande d'acte d'État Civil ; démarches de préparation à la conclusion d'un PACS ; recensement citoyen obligatoire ; déclaration d'hébergement touristique, changement de coordonnées).

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- valide l'abonnement à la nouvelle plateforme,
- mandate Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches jusqu'à l'aboutissement du dossier.

Proposition de La Poste pour le recyclage des bulletins de vote.

Madame le Maire présente une proposition de La Poste pour le recyclage des bulletins de vote. Après discussion, les élus décident de ne pas donner suite à cette offre.

Déclaration d'Intention d'Aliéner : parcelle ZN n°210 (rue de la Croix de Pierre).

Parcelle ZN n°210 (rue de la Croix de Pierre) : le Conseil Municipal renonce à son droit de préemption.

Questions diverses.

- Rappel du planning des permanences pour la tenue des bureaux de vote pour les élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 15 avril 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire a levé la séance à 23h10.

**Nous, Armelle REIGNIER, Maire,
clôturons et arrêtons la séance du 31 mars 2022.**

Délibération n°01 : Approbation compte de gestion 2021 - Assainissement,

Délibération n°02 : Approbation compte administratif 2021 - Assainissement,

Délibération n°03 : Affectation résultat 2021 - BP Assainissement,

Délibération n°04 : Vote du budget primitif 2022 - Assainissement,

Délibération n°05 : Approbation compte de gestion 2021 - Commune,

Délibération n°06 : Approbation compte administratif 2021 - Commune,

Délibération n°07 : Affectation résultat 2021 - BP Commune,

Délibération n°08 : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales,

Délibération n°09 : Vote du budget primitif 2022 - Commune,

Délibération n°10 : Restauration de statues à l'Église - Choix de devis et demandes de subventions,

Délibération n°11 : Rénovation de l'éclairage public dans les rues de la Fuie, des Marronniers, des Mimosas et du Pont Romain,

Délibération n°12 : Aménagement paysager place Saint Martin,

Délibération n°13 : GRDF - Redevance concession R1 2022,

Délibération n°14 : Subvention - Théâtre du Haut Maine,

Délibération n°15 : Aide impayé d'énergie - PARENT Lionel et Catherine 13 route de Ballon,

Délibération n°16 : Création d'un poste d'assistant(e) de gestion administrative pour un accroissement temporaire d'activité - Secrétariat,

Délibération n°17 : Création d'un poste d'assistant à la secrétaire de mairie en vue de son remplacement,

Délibération n°18 : Transmission dématérialisée des démarches en ligne - Abonnement à la nouvelle plateforme.